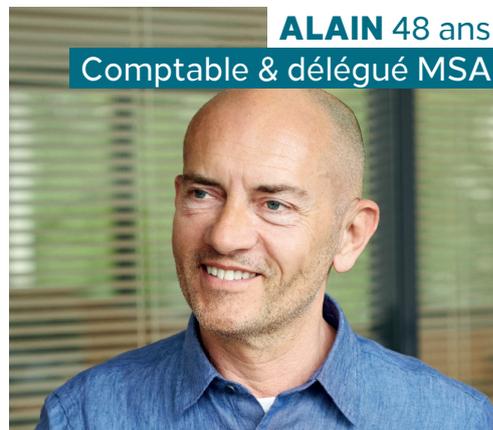




NADIA 33 ans
Téléconseillère

Mon délégué, c'est mon meilleur relais



ALAIN 48 ans
Comptable & délégué MSA

Madame, Monsieur,

Il y a cinq ans, les adhérents de la MSA avaient prouvé leur attachement au régime agricole et à son fonctionnement en se mobilisant massivement pour élire leurs délégués MSA.

Du 20 au 31 janvier 2020, vous êtes appelé à réitérer ce geste pour montrer une nouvelle fois la force du monde agricole.

Les délégués sont les premiers relais entre les adhérents et la MSA. Issus des trois composantes de la profession - exploitants, salariés et employeurs - ils vivent sur les territoires ruraux. Ils connaissent vos besoins et jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA.

Le délégué est l'échelon local de la démocratie mutualiste : il participe à l'Assemblée générale et désigne ses pairs qui siègent au Conseil d'administration.

Il veille ainsi à l'application des politiques institutionnelles et contribue, par sa connaissance du milieu agricole local, à l'amélioration des services proposés.

Le délégué est un acteur du territoire : proche de vous, il initie et accompagne des actions sociales, de santé et de développement local, associant adhérents, populations et partenaires.

Le délégué est un appui des adhérents : il porte leurs voix et oriente vers les services de la MSA. Il détecte et guide les publics les plus fragiles, afin qu'ils bénéficient des aides et des droits auxquels ils peuvent prétendre.

Le vote s'effectue par internet ou par correspondance. Vous recevrez le matériel et les modalités de vote début janvier.

ÉLECTIONS MSA
du 20 au 31 janvier 2020

VOTER C'est utile !

sur internet ou par courrier

Voter entre le 20 et le 31 janvier, c'est montrer son attachement :

- ▶ à ce régime de protection sociale au fonctionnement unique,
- ▶ aux valeurs de solidarité, de mutualisme et de proximité portées par la MSA,
- ▶ à un régime de protection sociale propre au milieu agricole et représentatif de celui-ci.

Depuis 2015, **600 actions** ont été menées par la MSA Mayenne-Orne-Sarthe dans les territoires ruraux pour **13 588 participants**. **6 088 heures de bénévolat** ont été effectuées par les élus de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe.

MSA Mayenne-Orne-Sarthe

Adresse postale

Établissement du Mans
30 rue Paul Ligneul
72032 Le Mans Cedex 9
tél. 02 43 39 43 39
fax : 02 43 39 43 43

Établissement d'Alençon
52 bd du 1^{er} Chasseurs

Établissement de Laval
76 bd Lucien Daniel

mayenne-orne-sarthe.msa.fr
electionmsa2020.fr